

Cocktail Montagne et eaux vives

GUILLESTRE
Hautes-Alpes 05

12-15 ans

Réf : 038 002 001

Un séjour 100% adrénaline

Une colo aventure sous le soleil des Hautes-Alpes et en mode aventuriers.es !
Les maîtres-mots seront l'autonomie et le fun avec un séjour tourné vers l'initiative et la prise de responsabilités.

Côté **eaux-vives** : **nage en eaux vives** pour tester le courant et y sauter de toujours plus haut. **Rafting** où muni de ta pagaie, tu descendras rivières et rapides en équipe avec tes copains ; baignade à **l'aquaparc de la roche de Rame** et à la **plage de l'Eyglier**. Bref... de l'eau et des sensations inoubliables.
Côté montagne : **via ferrata** sur les voies équipées !
Ces activités sont encadrées par les professionnels de la base d'eau-vive Adelante (20 d'expériences et de partenariat).

Il y aura également des temps pour se promener et découvrir le fort de Montdauphin, se reposer et se faire plaisir.

Séjour été

Les points forts

- Un séjour riche en activités sportives
- Un lieu de séjour adapté à un groupe d'ados
- Des professionnelles encadrants partenaires de longue date.

UN SEJOUR EN COLO EN CAMPING

Tout au long du séjour, l'équipe d'animation aura à coeur de faire des propositions et d'écouter les envies du groupe. En plus des temps d'activités déjà programmées, différentes occupations seront suggérées : jeux,, activités manuelles, temps plus calmes... Parce qu'un séjour en colo c'est aussi et surtout une large part laissée à l'animation. Chaque soir, après le repas, une veillée à thème sera organisée par l'équipe d'animation. Un séjour en camping renforce l'autonomie car chacun.e participe activement à la vie du camp et participe à tour de rôle à la préparation des repas, à faire la vaisselle et même à trouver des idées de menus.

Vacances Pour Tous - 21 rue Saint Fargeau - CS 12021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
Certification d'immatriculation : IM075 100 379
Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930







LE LIEU DE SÉJOUR

Guillestre est un village de montagne situé à 1000m d'altitude, entre Embrun et Briançon, à deux pas de la station de Risoul et aux portes du Parc Naturel Régional du Queyras.

Le séjour se déroule au camping « La rochette », à proximité directe du village et au bord de la rivière.
L'Hébergement se fait en tentes patrouilles, sur des tapis de sol. Les sanitaires du camping sont collectifs.
Le groupe de 20 enfants maximum bénéficie d'un barnum avec tout le confort pour la cuisine et les temps d'activités.

Il est indispensable de fournir un sac de couchage pour ce séjour + un oreiller.

LES COORDONNÉES ET L'ACCÈS

Camping La Rochette, 474 route des campings
05600 GUILLESTRE



De Gap : 1h de route
De Grenoble : 3h de route
De Lyon : 4h de route
De Marseille : 3h de route

LE RYTHME DE LA JOURNÉE

· Lever et petit déjeuner individualisés
· Brossage des dents
· Rangements des chambres
· Choix des activités de la journée
· Le temps des activités
· Déjeuner
· Temps calme adapté à l'âge des enfants
· Le temps des activités
· Goûter
· Le temps des douches
· Le temps du courrier, discussions et jeux libres
· Dîner
· Veillée collective
· Brossage des dents et coucher adapté à l'âge des jeunes

Le réveil est individualisé sauf en cas d'activité ou de sortie matinale. Le coucher, également est individualisé, il s'ef-fectue toujours à des heures raisonnables après une veillée. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des mo-ments de la journée et des conditions climatiques; elles sont adap-tées au rythme de vie des jeunes.

L'ENCADREMENT

L'encadrement du séjour est constitué d'un.e directeur.ice diplômé.e qui est épaulé.e d'au moins deux autres animateur.ices diplômé.es ou en cours de formation. Si l'encadrement légal est de 1/12 enfants, nous sommes plus souvent à 1/10 enfants.
Parmi ces 3 membres de l'équipe, un.e fait office d'assistant.e sanitaire et un.e autre de surveillant.e de baignade.

Les animateur.trices sont toujours présent.es, quel que soit le moment de la journée, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage, notamment celui de la vie en collectivité.

Nous travaillons également depuis de nombreuses années avec "Adelante" qui encadre les activités sur ce séjour.

LA VIE QUOTIDIENNE

Les repas : nous avons le souci de proposer des repas équilibrés, pris à des heures régulières. Nous veillons à ce que les jeunes mangent de tout et suffisamment. Nous prendrons en considération les régimes alimentaires et médicaux signalés avant le départ. Notre association applique le principe de laïcité en respectant les convictions religieuses si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective. Les jeunes sont acteurs dans la préparation des repas et participeront aux courses, à la préparation, à la vaisselle sous la supervision des animateurs.

L'hygiène : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour.

LA SANTÉ

Les parents remplissent avec attention et sans omission les informations sanitaires de leur enfant en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si votre enfant a un traitement à prendre lors de son séjour, il est impératif de nous fournir l'ordonnance du médecin au moment du départ.
Le suivi médical est assuré par une assistante sanitaire qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés par la Ligue de l'enseignement, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

LA RELATION PARENTS/ENFANTS

Le blog : des nouvelles sont données sur le blog du séjour. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site blogs.laligue38.org, de rentrer le mot de passe renseigné sur la convocation et de sélectionner la atégorie "en France" puis choisir "Guillestre".

Téléphone : Les téléphones portables sont acceptés. Ils sont sous la responsabilité des jeunes. L'équipe d'animation sensibilisera le groupe à posera des règles concernant leur utilisation de façon à ce qu'ils profitent pleinement de leur séjour.

L'ARGENT DE POCHE

Les parents pourront remettre l'argent de poche à un.e animateur.trice au moment du départ. L'enfant peut retirer son argent dès qu'il le souhaite. S'il souhaite le conserver avec lui, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition. Les besoins étant limités, **une somme de 10 € par semaine est suffisante**.

PRATIQUES ADDICTIVES

La loi Française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous avons obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

Les indispensables

- L'attestation d'aisance aquatique (à réaliser en piscine).
- Le sac de couchage
- Un oreiller
- Des chaussures d'eau (baskets usagées).

Les documents à remettre le jour du départ

- les médicaments et l'ordonnance
- L'argent de poche

- la fiche sanitaire et l'autorisation d'aisance aquatique (si le dossier dématérialisé n'est pas déjà complété en ligne)

La convocation de départ

Elle est transmise lorsque votre dossier est complet et que votre séjour est soldé ou envoyée, au plus tard une quinzaine de jours avant le début du séjour.

TROUSSEAU été

Nom de l'enfant : Animateur(trice) :

Nombre	Vêtement	Arrivée centre	Départ centre
12	T-shirt ou polos	.....	.....
12	Slips	.....	.....
12	Paires de chaussettes	.....	.....
3+1	Pantalons + survêtement	.....	.....
3	Pull-over ou sweat-shirts	.....	.....
3	Short	.....	.....
2	Jupe ou robe	.....	.....
1	K-way et vêtement chaud	.....	.....
1	Pyjamas	.....	.....
	CHAUSSURES		
1	Paire de Baskets de sport	.....	.....
1	Paire de chaussures de marche	.....	.....
1	Paire de nus pieds/sandales	.....	.....
1	Paire de baskets usagées (pour activités eaux-vives).	.....	.....
	BAIGNADE		
1	Maillot de bain	.....	.....
1	Drap de bain	.....	.....
1	Crème solaire	.....	.....
	POUR LA TOILETTE		
2	Serviettes et gants de toilette	.....	.....
1	Trousse de toilette complète	.....	.....
1	Bonnet de douche (cheveux longs)	.....	.....
	DIVERS		
1	Chapeau ou casquette	.....	.....
1	Des mouchoirs en papier	.....	.....
1	Petit sac à dos + gourde	.....	.....
1	Paire de lunettes de soleil	.....	.....
1	Sac de linge sale	.....	.....
1	Duvet	.....	.....
1	Oreiller	.....	.....

Liste donnée à titre indicatif : il faut l'adapter à la durée du séjour de l'enfant.
Nous vous conseillons de marquer le linge avec des bandes tissées et cousues.
Les objets de valeurs sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

Information relatives à l'assurance

- **Nom de l'assureur :** SMACL Assurances

- **Référence des contrats :**

N° assuré : 414789/H
Contrat n° C2026-3941 > RC organisateur et accueil de mineurs + assistance aux personnes (rapatriement sanitaire, frais médicaux en complément des prestations dues par les organismes sociaux, décès, etc.).
Contrat n° C2026-3934 > Individuelle accidents corporels (décès, invalidité, dépenses de santé, etc.)

- **Nature des garanties :** responsabilité civile organisateur et accueil de mineurs, individuelle accidents corporels, assistance aux personnes

- **Procédure de déclaration :**

Pour toute déclaration de sinistre corporel ou matériel, dans les 5 jours suivant le sinistre ou 2 jours en cas de vol, contacter :
La ligue de l'enseignement de l'Isère
Email : assurance@laligue38.org

Pour toute demande d'assistance, voici les numéros de téléphone à composer :
Depuis la France : 09 86 03 04 05
Depuis l'étranger : +33 5 49 34 83 38

- **Territorialité** : En France et dans les autres pays du monde, l'assistance aux personnes est accordée sans franchise kilométrique.

Niveaux de couverture / plafonds principaux (par garantie)

Assurance voyage
Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par la Ligue de l'enseignement de l'Isère via SMACL Assurances, tous les participants à un voyage ou à un séjour proposé par Vacances pour tous bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

A. *Responsabilité civile (dommages causés aux tiers) :*
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel 8 000 000 €
- dont Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel 3 000 000 €
- dont Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel 800 000 €

B. Défense pénale et recours : 75 000 €

C. Individuelle accident corporel :
- capital-décès : 10 000 €
- déficit fonctionnel permanent : 30 000 €
- dépenses de santé actuelles : 5 000 €

SMACL Assurances s'engage à rembourser, sur justificatifs des frais engagés par l'assuré et dans la limite du montant de la garantie, les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation, prothèse et soins jusqu'à la date de consolidation des blessures.
SMACL Assurances procède au versement d'une indemnité lorsque le montant du préjudice est supérieur à 30 €.

D. Assistance :
Les prestations garanties sont mises en œuvre par SMACL Assistance ou en accord préalable avec elle. ***SMACL Assistance ne participe pas****, en principe,* ***aux dépenses que le bénéficiaire a engagées de sa propre initiative****.*

- *rapatriement sanitaire : En cas de maladie ou d'accident corporel, lorsque les médecins de SMACL Assistance décident, après avis des médecins consultés localement et, si nécessaire, du médecin traitant, et en cas de nécessité médicalement établie, d'un transport sanitaire et en déterminent les moyens (ambulance, train, avion de ligne, avion sanitaire ou tout autre moyen approprié), SMACL Assistance organise le retour du patient à son domicile en France ou dans un hôpital adapté proche de son domicile en France et prend en charge le coût de ce transport.*

Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteuse de l'original de sa carte nationale d'identité ou de son passeport.

E. Vol, perte ou destruction de documents :
En cas de ***vol, de perte ou de destruction de papiers d'identité, de moyens de paiement ou de titres de transport****, SMACL Assistance conseille le bénéficiaire sur les démarches à accomplir (dépôt de plainte, oppositions, documents équivalents, démarches à effectuer pour renouveler les documents) et peut, contre reconnaissance de dette, effectuer l'avance de fonds nécessaire au retour au domicile.*

Cette avance de fonds est remboursable dans un délai d'un mois après le retour du bénéficiaire à domicile.

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par ***SMACL Assurances****, et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.*